

SIC « Vallée du Gardon de Saint-Jean » - FR9101368

Elaboration du Document d'Objectifs (2011-2012)

Compte-rendu de réunion de travail - 07 novembre 2011

Groupe de relecture Natura 2000 « Agriculture et sylviculture »

Date de la réunion : 07/11/2011 Lieu de rendez-vous : Saint-Jean-du-Gard (salle La Muse)

Objet de la réunion : Discussion autour du diagnostic socio-économique du document d'objectifs

Compte-rendu rédigé par : Mathilde GUITTET
Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle (SMPACV)

Personnes présentes à la réunion

- o Guy MARJOLLET, représentant de la Chambre d'agriculture du Gard
- o Christine BOYER, représentante du Centre régional pour la propriété forestière du Languedoc
- Jeannine BOURRELY, représentante du Centre régional pour la propriété forestière du Languedoc
- o Francis ETIENNE, propriétaire forestier local
- o André LAFONT, agriculteur local
- o Pascal LAFONT, agriculteur local
- o Laurent BOUCHET, responsable du bureau d'études Envilys
- o François ABBOU, président du comité de pilotage du site Natura 2000
- o Mathilde GUITTET, chargée de mission Natura 2000

François ABBOU, président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » (FR9101368), introduit la réunion en remerciant les participants du groupe de relecture « Agriculture et sylviculture ». Après un rappel de l'objectif de la réunion dont l'objet est de discuter autour des parties « Activités agricoles » et « Activités forestières » du diagnostic socio-économique afin d'affiner ce dernier, une brève présentation de la méthodologie employée est réalisée pour chaque volet. Ensuite, la place est laissée à la discussion et aux remarques pour amender le document proposé.

> Divers éléments sont abordés au cours de la réunion. Ce compte-rendu a pour but de retracer les principaux échanges.

> > 1

ACTIVITES AGRICOLES

II.A - Présentation de l'agriculture sur le site Natura 2000

- (p3)
- ⊗ André LAFONT souhaite que la carte sur l'occupation du sol agricole soit retravaillée pour plus de clarté (rajout des limites communales, changement des couleurs). Les agriculteurs seraient intéressés par une carte plus précise pour savoir quelles parcelles sont inclues ou non dans le site Natura 2000. Mathilde GUITTET et Laurent BOUCHET indiquent que le périmètre va être réajusté en 2012.
- (p4
- Supporte de Guy MARJOLLET indique qu'il est important de nuancer et de toujours préciser les données utilisées car toutes les parcelles agricoles ne sont pas déclarées à la PAC (Politique agricole commune) car ce n'est pas obligatoire pour tout et que certaines parcelles sont considérées comme inéligibles. En effet, les parcours et les landes doivent avoir au moins 50 % de leur surface en herbe alors que localement sur le territoire, cela ne correspond pas à la réalité avec les parcours boisés sous châtaigneraie ou chênaie. La Chambre d'agriculture du Gard souhaite que ces parcelles soient valorisées car elles sont nécessaires dans le contexte local.
- (p5)
- ⊗ Guy MARJOLLET transmet les données du Recensement général agricole (RGA) 2010 qui viennent tout juste de paraître. Laurent BOUCHET intégrera ces éléments dans le diagnostic agricole pour analyser l'évolution agricole en prenant aussi en compte les dix dernières années.
- & Guy MARJOLLET précise que depuis une dizaine d'années, on observe l'installation d'exploitations sur des petites surfaces avec des ateliers multiples (maraîchage, châtaigne, apiculture, gîte, etc.). Cela s'explique en partie par le fait que le ticket d'installation est 2 à 3 fois moins cher que pour une installation en élevage. En termes d'élevage, il y a eu une chute des petits troupeaux mais les autres restent globalement stables.
- ⊗ Jeannine BOURRELY ajoute que l'élevage présente de nombreuses contraintes et que les agriculteurs font le choix d'un autre mode de vie.
- ⊗ Guy MARJOLLET souligne que d'un point de vue économique les caprins sont devant les ovins. Par contre, en termes de prestation environnementale et de maintien des milieux ouverts, l'ordre est le suivant : ovin, bovin, caprin, porcin, volaille.

II.B - Les filières et pratiques agricoles du territoire

- (p9
- Suy MARJOLLET indique que les seules filières structurées sont l'agneau et la châtaigne. Il y a eu des tendances à faire des coopératives mais seulement pour sortir le surplus et non pour valoriser toute la production car la vente directe a toujours été le mode de vente majoritaire. Cela a juste changé avec la coopérative de l'oignon doux. De manière générale, la zone d'action des coopératives est très localisée et l'intérêt est de savoir comment faire de la valeur ajoutée avec peu de volume tout en ayant un système d'exploitation économe en intrant. Pascal LAFONT précise que les coopératives ont été montées pour regrouper les moyens et non pas pour la valorisation des produits. André LAFONT souligne l'importance de l'ancienne coopérative laitière de Saint-Jean-du-Gard car tout le monde pouvait y valoriser le lait de ses vaches (apport financier).
- ⊗ Jeannine BOURRELY demande à ce qu'un paragraphe soit rajouté pour expliquer que le relief et le morcellement parcellaire a conduit les agriculteurs à s'adapter en termes de pratiques mais également en diversifiant leurs ateliers et/ou en devenant pluriactif.
- ⊗ Guy MARJOLLET explique que ce n'est pas le Groupement de développement agricole (GDA) du Mont-Brion qui n'avait plus les moyens de financer leur animateur mais la Chambre d'agriculture du Gard (CA30) car la région et l'Europe ont arrêté en 1994 de financer le dispositif « montagne ». Le poste existait seulement grâce à ces financements. Ainsi la CA30 a choisi à l'échelle départementale de ne plus financer ces postes utiles pour seulement une centaine d'agriculteurs et il y a eu en même temps la disparition des techniciens territoriaux devenus des techniciens spécialisés. La CA30 présente donc le même nombre de personnel mais possède des moyens amoindris.

Pascal LAFONT regrette cette organisation qui n'est pas adaptée localement puisque la plupart des exploitations ont plusieurs ateliers. André LAFONT demande s'il n'y a pas quelque chose à faire au vue de la politique de massif. Guy MARJOLLET indique que la SAFER a réussi à embaucher une personne dans ce sens et que la CA 30 aimerait bien pouvoir en faire autant.

- & André LAFONT fait part de son impression que les agriculteurs s'impliquent moins dans des démarches collectives (exemple du projet de l'atelier de transformation végétale où peu de gens s'investissent). Pascal LAFONT précise que maintenant il faut que tout soit livré clé en main. Jeannine BOURRELY indique également que les agriculteurs sont moins disponibles (manque de temps puisque pluriactifs) et qu'avec Internet, ils peuvent aussi trouver plus facilement de l'information.
- p11
- ⊗ Jeannine BOURRELY soulève le problème des sangliers par rapport aux prairies de fauche.
- ⊗ Pascal LAFONT indique qu'il y a de plus en plus de prairie qui sont abandonnées.
- ⊗ Guy MARJOLLET précise que le système d'élevage intègre la transhumance car la ressource herbagère est nulle l'été et que ce n'est particulièrement parce qu'il manque des surfaces.
- ⊗ Guy MARJOLLET précise également qu'on parle de culture légumière pour une seule production et de culture maraîchère pour plusieurs productions.
- ⊗ Guy MARJOLLET demande s'il y a un vraiment un enjeu « pollution » en termes phytosanitaire ou si l'afficher est un souhait politique pour ne pas écarter certains agriculteurs des mesures agroenvironnementales territorialisées liées au phytosanitaire. Il précise que les MAET doivent atteindre au moins 350€ ce qui ne sera pas le cas sur les petites parcelles de maraîchage. De plus, il s'agit de démarches administratives très lourdes pour lesquelles les agriculteurs ne voudront pas s'embêter s'ils n'y trouvent pas leur intérêt financièrement. Laurent BOUCHET explique que globalement il n'y a pas d'enjeux de pollution mais que cela peut être ponctuel et localisé.
- p12
- & Laurent BOUCHET indique que de manière globale, les béals n'ont pas d'impact fort sur la ressource en eau puisque 80% de l'eau est restituée. Par contre, localement, au niveau de la prise de l'eau, cela peut avoir des effets négatifs. Guy MARJOLLET se demande si les béals ne seraient pas favorables aux ripisylves, notamment celles d'intérêt communautaire et souhaiterait qu'une analyse en ce sens soit mené si cela est possible.
- ⊗ François ABBOU souligne que l'Agence de l'eau et l'ONEMA sont obligés de faire respecter la loi qui ne prend pas en compte les spécificités patrimoniales locales. Guy MARJOLLET précise que le Gardon est naturellement illégal vis-à-vis de la loi puisque son débit estival est inférieur aux normes fixées.
- ⊗ Jeannine BOURRELY demande si le Parc national des Cévennes pourrait subventionner des actions concernant le patrimoine hydraulique. Guy MARJOLLET indique qu'il en a déjà fait plusieurs fois la demande lors des réunions « charte » du Parc.
- Laurent BOUCHET introduit le sujet de l'écobuage et demande aux participants comment est utilisée cette pratique sur le territoire. Guy MARJOLLET répond que l'écobuage est surtout utilisé dans les landes (ou dans les zones de refus de pâturage) mais que cette pratique est de plus en plus abandonnée par les agriculteurs. La Chambre d'agriculture du Gard a effectué un travail de sensibilisation auprès des agriculteurs afin de limiter l'utilisation de l'écobuage et d'éviter ainsi le renversement potentiel de la flore sur les parcelles et le développement de fougères.

Tableau de synthèse des enjeux agricoles

- & Guy MARJOLLET souhaite que plusieurs éléments soient reformulés :
- « Pratiques extensives sur la quasi-totalité du territoire » car tout le territoire n'est pas agricole
- « Peu d'appui et de relais technique » en indiquant plutôt la difficulté de l'accompagnement liée aux besoins locaux
- « De très nombreux exploitants non professionnels, difficiles à toucher » en soulignant la pluriactivité des agriculteurs et donc leur manque de disponibilité
- « Fonciers agricoles et pâturages disponibles » car semble positif ici alors que c'est une faiblesse
- « Accompagnement financiers Natura 2000 » en rajoutant que les aides sont modestes
- « Peu de risque sur les marchés de vente directe » par « Développement de produits à valeur ajoutée en circuit-court »
- « Disparition de l'atelier d'abattage et de transformation » par « Difficulté de maintenir les ateliers communs d'abattage et de transformation » (il existe cependant des solutions de replis)

- ⊗ Guy MARJOLLET souhaite que les problèmes de transmission et de reprise d'exploitation agricole soient rajoutés dans les faiblesses.
- ⊗ Jeannine BOURRELY indique que c'est aux élus d'assurer au travers des documents d'urbanisme du maintien des parcelles agricoles, concurrencées par l'urbanisation.

ACTIVITES FORESTIERES

III.A - Présentation des forêts du site Natura 2000

- (p14)
- ⊗ Jeannine BOURRELY souhaite qu'un préambule soit rajouté afin de souligner la valeur non marchande de la forêt et l'importance de son rôle écologique.
- ⊗ Jeannine BOURRELY précise que le terme « garrigue » correspond à une végétation sur sol calcaire et le terme « maquis » à une végétation sur sol siliceux.
- (p15)
- Mathilde GUITTET aborde le problème de la compréhension des différents pourcentages indiqués pour caractériser la répartition des peuplements forestiers. En effet, plusieurs personnes n'ont pas compris la différence entre la répartition au sein même de la partie boisée, et celle au sein de la zone d'étude dans sa globalité (partie boisée et non boisée). Un effort de clarté devra être réalisé sur ce point.
- (p17)
- ⊗ Jeannine BOURRELY indique qu'il serait intéressant de rajouter quelques lignes sur la forêt de la Perjurade qui est l'une des premières pépinières mises en place lors des reboisements de l'Aigoual. Il s'agit d'une zone expérimentale. Christine BOYER propose de rajouter éventuellement ces précisions dans la partie « historique ».

III.B - Organisation et gestion forestière

- (p18)
- Servir sur des pentes dépassant les 25 %. Ainsi ce n'est pas une solution pour la grande majorité des forêts de la vallée. Il existe cependant d'autres systèmes mais ils restent trop coûteux à l'heure actuelle.
- (p20)
- ⊗ Jeannine BOURRELY regrette que les travaux pour propre compte ne soient plus financés par la région alors que cela favorisait l'investissement des propriétaires forestiers dans la gestion de leur forêt. Il est également précisé que la forêt peut être une activité de diversification, pour les agriculteurs notamment.

Tableau de synthèse des enjeux forestiers

⊗ Jeannine BOURRELY indique qu'un des points négatifs actuels reste le relief. De ce fait, le territoire ne peut pas être compétitif avec des territoires de plaine (exemple exploitation de douglas). C'est pourquoi il faut travailler pour produire du bois de qualité.

TABLEAU INTERACTIONS ENTRE ACTIVITES

- Suy MARJOLLET demande à ce qu'il soit rajouté un lien entre d'une part les activités agricoles et forestières et d'autre part les activités touristiques car les deux premières maintiennent la qualité paysagère du territoire.
- ⊗ Guy MARJOLLET souhaite que l'expression « Multiplication des pratiquants » soit reformulée par « Développement du nombre de pratiquants ».
- Pascal LAFONT indique que les cases « pollutions des eaux » par les activités agricoles ne sont pas adaptées puisqu'il n'ya pas de risque majeur. Ces éléments seront reformulés pour faire apparaître l'aspect ponctuel et localisé. François ABBOU précise que le problème se pose surtout par rapport aux jardiniers particuliers qui ne savent pas se servir des produits phytosanitaires.
- ⊗ Guy MARJOLLET demande à ce que la case « Urbanisation de terres agricoles » soit reformulée par « Concurrence foncière ».

- ⊗ Une discussion a lieu concernant la régulation des populations de sanglier et de cervidés par les chasseurs. Guy MARJOLLET souhaite que les cases passent en jaune car l'action est mitigée puisqu'il y a encore des dégâts. Etienne FRANCIS répond que les chasseurs ne sont pas responsables de l'augmentation des population de sangliers mais que cela est dû à l'abandon des parcelles agricoles entraînant la fermeture des milieux et donc une augmentation de la ressource alimentaire pour les sangliers favorisant ainsi leur reproduction. Guy MARJOLLET rappelle que les chasseurs ont procédé à des lâchers dans les années 80-90, ce qui est réfuté par Etienne FRANCIS. Pascal LAFONT souligne la diminution du nombre de chasseurs rendant plus difficile une forte pression de chasse sur les populations de sangliers. André LAFONT souligne également que ce problème de dégâts de gibier est général à l'échelle nationale. Enfin Etienne FRANCIS indique que le chevreuil réintroduit sur le territoire du Parc national des Cévennes posera bientôt le même problème.
- ⊗ Christine BOYER demande qu'un point soit rajouté entre les activités agricoles et forestières pour montrer le lien de pluriactivité.
- ⊗ Guy MARJOLLET demande qu'un point soit rajouté entre les loisirs motorisés et l'agriculture car il peu y avoir des conflits d'usage (idem entre le tourisme et l'agriculture pour la ressource en eau, spécialement sur la Salindrenque).

En conclusion de la réunion, François ABBOU, Laurent BOUCHET et Mathilde GUITTET remercient de nouveau les participants et indiquent qu'un compte-rendu de la réunion leur sera transmis très prochainement ainsi que le document modifié suite aux différentes remarques pour validation.

-0000000000-

Compte-rendu réalisé par Mathilde GUITTET

Validé par François ABBOU, président du COPIL

et l'ensemble du groupe de relecture